

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

498^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 16 novembre 2015, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.11.305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour

B. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

C. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, madame la mairesse Diane Aubut dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 et selon l'article 11

de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations et les allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

Le rapport du maire sera transmis par la poste à la population et disponible sur le site Internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
(15 minutes)

- Aucune question

2015.11.306

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 19 h 21.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse